

# 10<sup>e</sup> BIENNALE DE SCULPTURE ANIMALIERE DE RAMBOUILLET



DU 24 SEPTEMBRE AU 1<sup>e</sup> OCTOBRE 2010

BERGERIE NATIONALE - Grange Nord Cour d'honneur

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Président de la République, le Festival Animalier International de Rambouillet et la ville de Rambouillet organisent un :

## Concours International de Sculpture Animalière



du 24 septembre au 1<sup>e</sup> octobre 2010  
à la Bergerie Nationale de Rambouillet



### Conditions de Participation

Ce Concours-Exposition est ouvert aux Artistes de tous les pays, agés d'au moins 18 ans.

Chaque artiste pourra soumettre à la présélection **une à trois oeuvres** qui devront **impérativement représenter un animal**, le choix des matériaux étant laissé à la libre appréciation des artistes.

Les oeuvres sélectionnées participeront au Concours pour l'attribution du Grand Prix d'Art et du Trophée « **Mérinos d'or** » et des autres prix, seront exposées pendant toute la durée de l'évènement ouvert au public, répertoriées dans un catalogue couleur « Biennale 2010 » et présentées en ligne sur notre site internet :

[www.rambouilletbiennale-sculptureanimaliere.fr](http://www.rambouilletbiennale-sculptureanimaliere.fr)



## Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit impérativement comporter les éléments suivants :

- Dossier biographique de l'artiste (expos, concours, prix...)
- Texte succinct - **3 lignes maxi** qualifiant l'artiste (son oeuvre, sa personnalité, son style...)
- Tirage papier couleur (format 13x18 ou 18x24 pour chaque oeuvre présentée)
- CD des oeuvres présentées (nécessaire pour le catalogue et le site internet)

*Clichés en couleur de qualité professionnelle - respect des couleurs, de l'éclairage, de la netteté, du parallélisme et du meilleur angle de présentation. Le titre de chaque oeuvre, des dimensions, des matériaux utilisés, ainsi que le nom de l'artiste doivent y être annotés.*

- Chèque d'inscription (frais de dossier) pour 1, 2 ou 3 oeuvres
- 1, 2 ou 3 chèques (droits d'exposition) suivant le barème en vigueur
- Bulletin d'inscription dûment complété (après usage, tous les visuels seront retournés à l'artiste)

**Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence des chèques et des documents demandés.**

## Droits d'inscription

- Frais de dossier (ce chèque sera encaissée par le Comité d'Organisation)

·une oeuvre : 39 €      ·deux oeuvres : 47 €      ·trois oeuvres : 55 €

- Frais d'exposition (un chèque pour chaque oeuvre présentée)

·Valeur inférieure à 1500 € : 50 €      ·1500 à 7500 € : 70 €      ·supérieure à 7500 € : 90 €

*Le chèque vous sera retourné pour toute oeuvre non sélectionnée par le Comité.*

**Les chèques doivent être exclusivement libellés en euros à l'ordre de Biennale de Sculpture 2010.**

## Dimensions des oeuvres

Les dimensions de chaque oeuvre ne pourront excéder 1m x 1m x 1m (sauf accord particulier écrit du Comité d'Organisation).

## Présélection des oeuvres

Les oeuvres seront visionnées (sur photo) par un Comité de Sélection qui se prononcera sur la conformité des oeuvres présentées.

La présélection sera connue au plus tard le 15 juin 2010. Tous les participants inscrits seront informés du résultat par courrier avant le 10 juillet 2010. **Les décisions du comité seront sans appel.**

*Note importante : l'oeuvre livrée à la Biennale devra être identique en tous points à l'oeuvre sélectionnée. Dans le cas contraire, le Jury et le Comité se réservent le droit d'exclure l'oeuvre en question.*

## Valeur de l'oeuvre

Il est demandé à l'artiste de communiquer la Valeur de l'oeuvre exposée à la Biennale, à la seule fin d'informer le public de son prix de vente. Aucune commission de vente n'est requise par le Comité d'organisation.

En cas d'exposition de sculpture en résine, le prix annulé est le prix de l'oeuvre exposée - En complément d'information, il est souhaitable de préciser le prix de vente d'un tirage en bronze, ou tout autre matériaux.

## Assurance

L'exposition est organisée sous surveillance et sous alarme. Les oeuvres exposées seront assurées pour la valeur déclarée sur le bulletin d'inscription dans la limite des risques couverts par l'assurance, du jour de livraison à la date de reprise.

## Exposition Concours

Les oeuvres sélectionnées seront exposées Grange Nord de la Bergerie Nationale durant la durée de la manifestation ouverte au public.

Les visiteurs ainsi que les internautes pourront voter pour le prix du public qui sera décerné à l'issue de la manifestation (date et locaux seront précisés ultérieurement).

## Jury et Prix

Un jury international composé de professionnels du monde des arts désignera les oeuvres primées de cette 10<sup>e</sup> Biennale.

<i>Grand Prix d'Art :</i>	<i>Trophée Mérinos d'or (offert par le Comité d'Organisation) Chèque de 1700 € (Prix de la ville de Rambouillet)</i>
<i>Prix Artistique :</i>	<i>Chèque de 1300 € (prix du Conseil Général des Yvelines)</i>
<i>Prix Originalité :</i>	<i>Chèque de 500 € (Prix Rotary Club de Rambouillet)</i>
<i>Jeune Créateur :</i>	<i>Chèque de 1000 € (Prix de la Banque Populaire Val de France)</i>
<i>Prix Spécial du Jury :</i>	<i>Chèque de 500 € (Prix du festival Animalier)</i>
<i>Mentions spéciales :</i>	<i>Chèque (*) de 300 € (Dotations Banque Populaire Val de France)</i>
<i>Prix du Public :</i>	<i>Chèque de 1000 € (Prix de la Banque Populaire Val de France Rambouillet) Décerné à l'oeuvre ayant recueillie le plus grand nombre de suffrages des votants.</i>

Un artiste qui présente plusieurs oeuvres ne peut recevoir qu'un seul prix (hormis le prix du public).

(\*) Cinq mentions spéciales du Jury pourront être éventuellement décernées.

Les artistes non primés recevront un Certificat Officiel de Sélection.

## Catalogue

Un catalogue publié pour cette 10<sup>e</sup> Biennale de Sculpture présentera en couleurs toutes les oeuvres sélectionnées. Cinq exemplaires de ce catalogue seront offerts à chaque artiste exposant.

Des catalogues supplémentaires pourront être achetés au Prix de 5 € (quantité limitée).

## Vernissage et remise des prix

Le vernissage est fixé le **Vendredi 24 septembre à 18h.**

La communication des délibérations du Jury et la remise des prix seront effectuées sur le lieu de l'exposition au cours du vernissage.

La présence des artistes est fortement souhaitée, sinon indispensable.

Un buffet clôturera cette manifestation.

## Site internet

Dès le mois d'août, les oeuvres retenus seront présentées sur notre site internet :

**[www.rambouilletbiennale-sculptureanimaliere.fr](http://www.rambouilletbiennale-sculptureanimaliere.fr)**

Dès le 24 septembre, le vote sera ouvert au public qui pourra voter sur place pour l'oeuvre de son choix, ou en ligne sur notre site (le vote sera activé du 25 septembre au 1 octobre inclus, **1 seul vote par internaute**).

## Conditions Exposition

### Présentation

Les oeuvres sélectionnées pour la Biennale 2010 sont à livrer prêtes à être exposées. Chaque oeuvre doit être livrée avec un socle de présentation adapté à l'oeuvre (ni trop haut, ni trop bas) ou un présentoir multiple (si plusieurs oeuvres).



### Livraison

Les oeuvres sélectionnées pour la Biennale 2010 seront obligatoirement livrées sur le lieu de l'exposition à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

**du lundi 20 au mercredi 22 septembre le matin de 10h à 12h, l'après-midi de 14h à 18h** (Organisateurs sur place - Cour d'honneur).

Les frais de transport sont à la charge de l'artiste.

Prévoir également pour chaque oeuvre une étiquette cartonnée de présentation (10x6,5cm) qui sera apposée sur le socle de présentation et qui devra indiquer :

- le titre de l'oeuvre
- le ou les matériaux utilisés
- le nom de l'artiste avec ses coordonnées (adresse, tel, internet,...)
- le prix (facultatif)

### Récupération des oeuvres

Les oeuvres devront être reprises par les artistes aux dates suivantes :

**Vendredi 1 octobre après 17h**

**Samedi 2 octobre de 10h à 12h sur le lieu de l'exposition**

Il ne sera admis aucune dérogation à ces horaires. Au delà de ces délais, les oeuvres non enlevées seront stockées sur le lieu de l'exposition mais ne seront plus ni gardées, ni assurées.

La participation au Concours Exposition de cette 10<sup>e</sup> Biennale de Sculpture implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la présente manifestation sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

### Pour tous renseignements complémentaires

Biennale de Sculpture 2010  
Service communication  
Hôtel de ville  
78120 Rambouillet  
Tel. : 06 03 61 37 96  
rambouilletbiennale@neuf.fr

